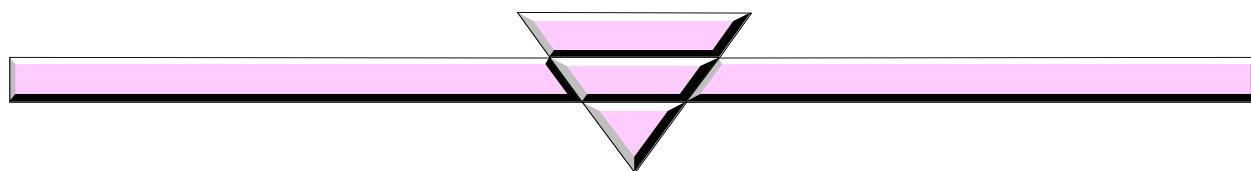


Syndicat mixte Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc, La Bastide – 66 360 OLETTE



**MISE A JOUR DE L'ÉTUDE SUR LA PIE-GRIECHE MERIDIONALE
(LANIUS MERIDIONALIS) ET LE TARIER DES PRES (SAXICOLA
RUBETRA) SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES
PYRENEES CATALANES**

Cahier des charges

Mars 2024

1 - PARTIE 1 : Contexte

1.1 Objet du marché

Le présent cahier des charges concerne la mise à jour de l'étude sur la Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) et le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), suite aux deux suivis réalisés en 2015 et 2018, sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

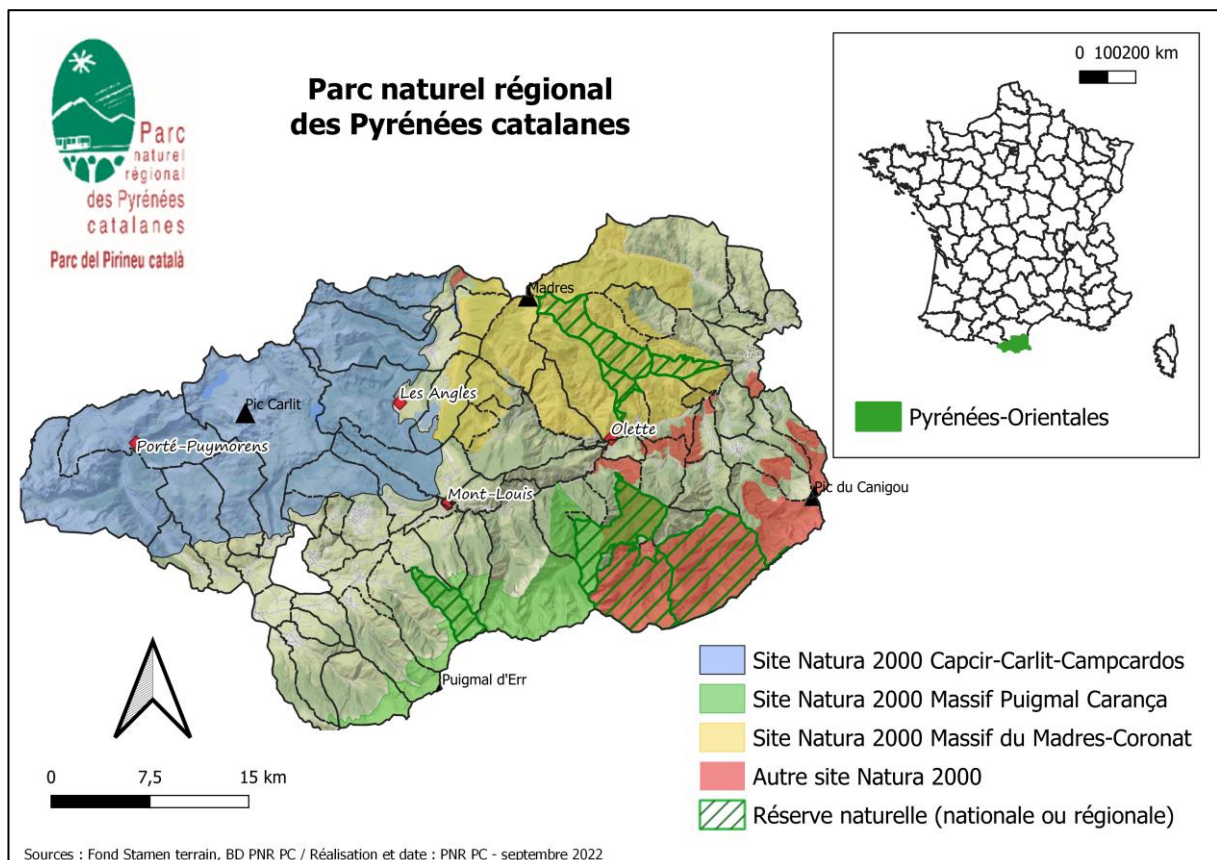
1.2 Contexte

1.2.1 Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes (PNR PC) a été créé en 2004 sous l'impulsion des habitants et avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Il a été reconnu 43e Parc naturel régional de France. Renouvelé dans son label de PNR en 2014 jusqu'en 2029, le territoire concerné compte 66 communes où vivent environ 23 000 habitants.

Il est géré par le syndicat mixte du Parc naturel régional qui a pour mission de :

- Mettre en œuvre la charte (document contractuel avec toutes les collectivités et validé par décret) qui lui confère ses missions pour atteindre les objectifs définis.
- Protéger les paysages et les patrimoines.
- Contribuer à l'aménagement du territoire.
- Contribuer au développement et à la qualité de la vie.
- Contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information des publics.
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.



1.2.2 La Pie-grièche méridionale

La Pie-grièche méridionale est une espèce sédentaire sur son aire de répartition méditerranéenne, elle peut néanmoins délaissier les zones d'altitude en hiver. Principalement insectivore, elle présente une certaine plasticité écologique : dans le département des Pyrénées-Orientales, elle peut nicher aussi bien sur des soulanes jusqu'à 1 700 mètres d'altitude qu'au niveau de garrigues basses à Chêne kermès en plaine.

Bien qu'elle ne soit pas listée à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, l'espèce est protégée et inscrite à l'annexe II de la convention de Berne. Elle est classée « En danger » sur la liste rouge nationale et sur la liste rouge régionale.

La Pie-grièche méridionale fait partie des espèces prioritaires de la charte sur lesquelles le PNR PC concentre son action, notamment en termes d'études et de suivis (annexe 10).

1.2.3 Le Tarier des prés

Migrateur transsaharien, le Tarier des prés est nicheur au sein de prairies naturelles humides et de prairies bocagères d'altitude. Au sein du PNR PC, on retrouve régulièrement cet insectivore sur des prairies, au sein desquelles il niche à même le sol.

Le Tarier des prés est également protégé, inscrit à l'annexe II de la convention de Berne et à l'annexe II de la convention de Bonn. Il est considéré « Vulnérable » sur la liste rouge nationale et « En danger » sur la liste rouge régionale.

Le Tarier des prés est identifié, dans la charte du PNR PC, dans la liste des espèces indicatrices d'un bon état de conservation des milieux naturels (annexe 9, espèce indicatrice de l'état de conservation des prairies de fauche, à suivre).

1.2.4 Menaces sur la Pie-grièche méridionale et le Tarier des prés

L'étude menée en 2018 par le Groupement ornithologique du Roussillon met en avant plusieurs menaces pesant sur les deux espèces évoquées ci-dessus, sur le territoire du PNR PC :

- Destruction de l'habitat liée à l'enrésinement de certains parcours agropastoraux, à l'augmentation de l'urbanisation au niveau de plusieurs villages et l'implantation d'équipement de production d'énergie (équipements photovoltaïques notamment).
- L'altération de l'habitat avec l'utilisation de produits phytosanitaire et de traitements antiparasitaires, ou encore la fermeture naturelle du milieu.
- La fragmentation des populations : les noyaux de population isolés et avec des effectifs faibles sont menacés de disparition à court terme.

2 - PARTIE 2 : Clauses techniques

2.1 Objectif général de la mission

Dans le cadre d'un suivi pluriannuel, l'objectif général de cette étude est de dresser une analyse de l'évolution des populations de Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*), de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), et plus largement des autres passereaux montagnards, entre 2015, 2018 et aujourd'hui.

2.2 Espèces ciblées et aires géographiques

2.2.1 Espèces ciblées

L'étude ciblera particulièrement :

- La Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) faisant partie des espèces prioritaires de la charte sur lesquelles le PNR PC concentre son action, notamment en termes d'études et de suivis (annexe 10).
- Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) identifié, dans la charte du PNR PC, dans la liste des espèces indicatrices d'un bon état de conservation des milieux naturels (annexe 9, espèce indicatrice de l'état de conservation des prairies de fauche, à suivre).

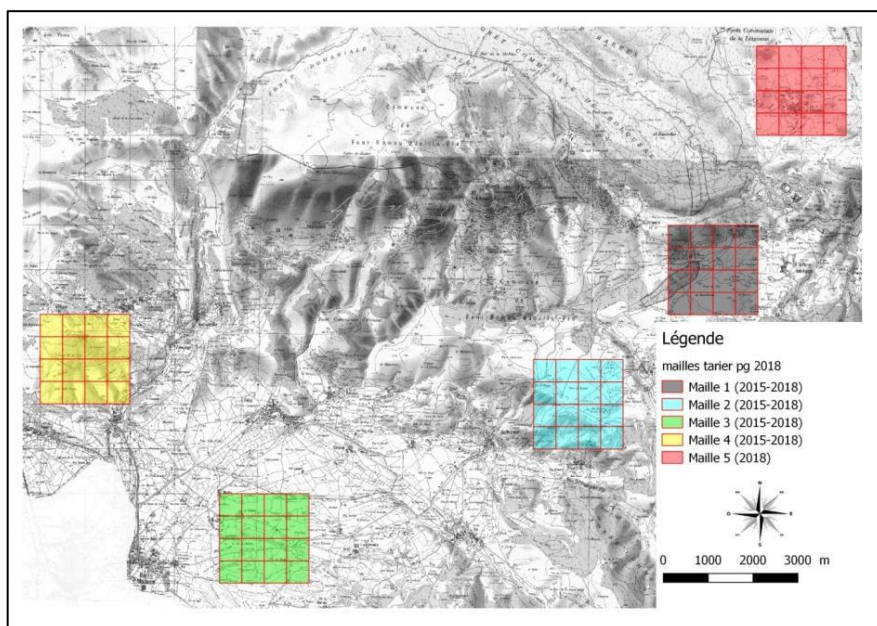
Néanmoins, l'ensemble des espèces de passereaux (ou assimilés) pour lesquelles les points d'écoute sont une méthode éprouvée seront inventoriées et intégrées dans le rapport d'étude.

2.2.2 Aire géographique

L'aire géographique concernée par l'étude correspond, a minima, aux mailles sur lesquelles les prospections ont été réalisées en 2015 et 2018 sur le territoire du PNR PC (cf. carte ci-dessous et en annexe A) :

- **Maille 1** : Saint-Pierre-dels-Forcats – La Cabanasse – Bolquère.
- **Maille 2** : Llo – Saillagouse – Eyne.
- **Maille 3** : Caldégas – Nahuja – Palau.
- **Maille 4** : Dorres – Ur.
- **Maille 5** : La Llagonne.

Afin d'augmenter la couverture du territoire, dans la limite de l'enveloppe allouée à la prestation (cf. partie 3), des mailles supplémentaires pourront être proposées à la prospection dans le cadre de l'offre faite par le prestataire.



2.3 Prestations attendues

2.3.1 Objectifs et missions

Les objectifs et les missions de l'étude sont de :

- Mettre en lumière la dynamique d'évolution des populations de Pie-grièche méridionale et de Tarier des prés, et plus largement, des communautés de passereaux montagnards des différents points d'écoute via la réalisation des inventaires de terrain et l'analyse des données récoltées.
- Etablir le lien entre, d'une part, l'évolution des populations de Pie-grièche méridionale et de Tarier des prés, et plus largement, des communautés de passereaux montagnards et, d'autre part, les actions de gestion menées sur le site/les aménagements et les évolutions climatiques (menaces).
- Proposer, si pertinent, des actions de gestion favorables à la Pie-grièche méridionale et au Tarier des prés.
- Mettre à jour l'état de conservation de la Pie-grièche méridionale et du Tarier des prés.
- Si l'atlas de la biodiversité communale déposé dans le Capcir est retenu, il sera intéressant de faire un lien entre les études menées dans le Capcir et la présente prestation.

2.3.2 Prestations

1) La réalisation des inventaires de terrain

Suivis antérieurs et méthodologie :

Deux suivis ont été réalisés, en 2015 et 2018, en suivant le même protocole :

- En 2015, quatre mailles ont été prospectées pour un total de 30 points d'observation/d'écoute (avec deux passages par point).
- En 2018, cinq mailles ont été prospectées pour un total de 37 points d'observation/d'écoute (avec deux passages par point).

La méthodologie d'inventaire se base sur le protocole de suivi des populations de pies-grièches élaboré dans le cadre du plan national d'actions par le CEFE/CNRS. La méthodologie est fournie en annexe B. De façon synthétique, elle consiste à prospecter un échantillon de mailles de 2km x 2km, alignées sur le réseau UTM. Au sein de chacune de ces mailles, 7 à 8 carrés de 500m x 500m disposés en damier sont prospectés deux fois au cours de la saison grâce à la réalisation d'un point d'observation (et d'écoute) de 15 minutes. Le point d'observation est situé au sein du carré de telle façon que l'intégralité de la surface du carré (25ha) soit visible depuis ce point.

Modalités de réalisation des inventaires de terrain pour 2024 :

Ainsi, pour les prospections de terrain menées dans le cadre de cette étude, le prestataire devra :

- Utiliser la base, définie en 2015 et 2018, des 5 mailles et des 37 points d'écoute (cf. annexe A).
- Tenir compte des modalités de réalisation établies pour l'étude de 2015 et 2018 (cf. paragraphe 2.5.4 et annexe A). Dans la mesure du possible, notamment en fonction des conditions climatiques, les dates des prospections de terrain devront être au plus près des dates de passage de 2015 et 2018 afin de réduire les biais dans les analyses comparatives (des marges de manœuvre sont possibles et peuvent être pertinentes notamment en lien avec l'évolution climatique et l'augmentation des températures).

2) L'analyse des données

Le prestataire aura la charge d'analyser les données récoltées sur les cinq mailles et 37 points d'écoute/observation et de faire le lien avec les données de 2015 et 2018.

L'analyse des données doit permettre de :

- Présenter l'évolution des populations de Pie-grièche méridionale et de Tarier des prés, et plus largement, des communautés de passereaux montagnards, entre 2015, 2018 et 2024.
- Evaluer l'état de conservation de la Pie-grièche méridionale et du Tarier des prés.
- Identifier des menaces pesant sur la Pie-grièche méridionale et le Tarier des prés.
- Proposer des actions de gestion favorables à la préservation de la Pie-grièche méridionale et du Tarier des prés.
- Si le dossier d'atlas de la biodiversité communale déposé dans le Capcir est retenu, il sera intéressant de faire un lien entre les études menées dans le Capcir et la présente prestation.

3) Production d'une base de données et de couches cartographiques

Il est attendu la production d'une base de données et de couches cartographiques associées aux inventaires résultant de la présente commande.

2.4 Livrables et format

Les livrables attendus sont :

- **Un rapport de l'étude** comprenant à minima la méthodologie utilisée, la synthèse des résultats, l'évolution des effectifs, l'évaluation de l'évolution et l'état de conservation de l'espèce, les actions de gestion favorables à la préservation des espèces et l'identification des menaces sur le site.
Il sera au format « Microsoft word » ou « open office » et transmis en version numérique.
- **Un document intégrant, par point d'écoute, les espèces identifiées et leur effectif**, lors des phases de terrain. Au choix du prestataire, il sera au format « Microsoft excel » ou « Open office calc » ou « shp ». Il sera transmis en version numérique.
- **Un document synthèse, par maille, reprenant les résultats de 2024, 2018 et 2015**. Au choix du prestataire, il sera au format « Microsoft excel » ou « Open office calc » ou « shp ». Il sera transmis en version numérique.
- **Un fichier présentant la localisation des mailles et des points d'écoute**. Il sera au format « shp », compatibles avec QGIS et en projection Lambert 93 ou au format « excel ». Il sera transmis en version numérique.
- **Un résumé**, à destination du grand public, intégrant la présentation de l'étude, les principales conclusions et les préconisations. D'une page maximum, il sera au format « Microsoft word » ou « open office » et transmis en version numérique.

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés. Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin.

2.5 Conditions générales de réalisation des prestations

2.5.1 Calendrier de la mission

Le prestataire proposera un calendrier précis pour la réalisation de la mission résumant les différentes phases et en tenant compte de l'écologie des espèces et des étapes indiquées ci-dessous :

- Lancement de la mission à la fin du mois d'avril avec un temps d'échanges prévu avec la chargée de mission « agriculture et environnement ».
- Réalisation des prospections de terrain en tenant compte de l'écologie des espèces et des dates de passages en 2015 et 2018 (les dates de passages doivent être sensiblement les mêmes que pour les études précédentes afin de pouvoir établir des comparaisons entre les effectifs). Elles sont indiquées en annexe A.
- Finalisation de l'étude et transmission des livrables en janvier 2025.

2.5.2 Suivi de la mission

La chargée de mission « agriculture et environnement » suivra la mission. Un temps d'échanges sera prévu avec le prestataire pour lancer la mission à la fin du mois d'avril.

Le prestataire tiendra régulièrement le maître d'ouvrage informé sur l'avancée de la mission.

2.5.3 Propriété des données, droit d'utilisation et confidentialité

Le PNR PC est destinataire de tous les documents réalisés. Il a la possibilité de les utiliser et de les diffuser en tant que de besoin à des fins non commerciales.

2.5.4 Données à disposition du prestataire

Le PNR PC fournira au prestataire :

- Le rapport de l'étude réalisée en 2015 intégrant la localisation des mailles et des points d'écoute.
- Le rapport de l'étude réalisée en 2018 intégrant la localisation des mailles et des points d'écoute.

2.5.5 Attentions particulières

Nous attirons l'attention du candidat sur le caractère très isolé de certaines zones du site, sur la dangerosité de certains secteurs et sur les périodes de terrain. Ces paramètres sont à prendre en compte dans l'évaluation du travail de terrain. Il est préférable de ne pas travailler seul sur le terrain.

Le prestataire sera tenu d'informer le PNR PC de son calendrier de terrain chaque semaine. Dans certains cas, il devra contacter les propriétaires et les gestionnaires de sa présence sur le territoire suffisamment tôt.

2.6 Contact

Pour plus d'informations, l'interlocutrice à disposition des candidats est Marine Daire, chargée de mission « agriculture et environnement » – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr – 04.68.04.97.60.

3 - PARTIE 3 : Modalités administratives

3.1 Maître d'ouvrage

Dans le cadre de ce marché, le maître d'ouvrage est :

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Maison du Parc

La Bastide

66 360 OLETTE

Tél : 04.68.04.97.60

Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

3.2 Interlocuteurs

Le responsable du marché est Monsieur le Président du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.3 Objet du marché

Le présent cahier des charges concerne la mise à jour de l'étude sur la Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) et le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), suite aux deux suivis réalisés en 2015 et 2018, sur le territoire du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

3.4 Conditions de la consultation

3.4.1 Définition de la procédure

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée en établissant un cahier des charges, afin de garantir la qualité technique recherchée, avec publication sur le site internet du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et envoi du cahier des charges par mails aux prestataires/organismes.

3.4.2 Enveloppe budgétaire

Le budget dédié à la réalisation de la mission ne pourra pas dépasser **10 000 euros TTC**.

3.4.3 Décomposition en lots

Le marché n'est pas décomposé en lots car il s'agit d'une prestation pleine et entière.

3.4.4 Variantes

Les candidats doivent répondre à la commande de base. Ils peuvent toutefois prévoir dans leur devis des options supplémentaires.

3.4.5 Délais d'exécution et de livraison

L'ensemble des prestations mentionnées seront terminées au **5 décembre 2024**.

3.4.6 Délai de validité des offres

Délai de validité 120 jours.

3.5 Déroulement de la consultation

3.5.1 Dossier de consultation

Le dossier de consultation, disponible sur le site Internet du PNR PC, comprend le présent cahier des charges.

3.5.2 Date limite de réception des offres et conditions de remises

Les offres sont à envoyer avant le **3 avril 2024 à 14h00** aux adresses suivantes : marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr, copie patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr. Les dossiers qui seront reçus après cette limite ne seront pas analysés.

3.5.3 Contenu des offres

L'offre comprendra :

- Le présent cahier des charges signé.
- Un devis indiquant le coût (en euros HT, TVA et TTC) pour la réalisation de la prestation et intégrant l'ensemble des coûts liés à celle-ci : déplacements, participation aux réunions, rendus, etc. En option, le prestataire pourra proposer un bordereau de prix indiquant le coût pour une maille supplémentaire (en euros HT, TVA et TTC).
- Une note technique synthétique précisant les modalités de la mise en œuvre de la prestation. Une attention particulière sera portée à la démarche environnementale du candidat dans la mise en œuvre de la mission et comptera pour en évaluer la valeur technique de l'offre.
- Les CV de l'équipe intervenante.

3.6 Examen des offres et sélection des candidatures

3.6.1 Sélection des candidatures

Seules les candidatures reçues dans les délais indiqués ci-dessus seront analysées. Si des éléments sont manquants, le maître d'ouvrage pourra les demander.

3.6.2 Jugement et classement des offres

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- Valeur technique : 60 points.
- Prix : 40 points.

3.6.3 Notification du marché

Après attribution, le PNR PC avise par écrit les candidats non retenus et notifiera le marché aux titulaires après le délai réglementaire.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer, à tout moment, tout ou partie de la consultation sans suite.

3.7 Modalités de règlement des prestations

3.7.1 Rémunération allouée

Les prix unitaires sont réputés établis à la date de signature de la commande incluant tous frais annexes nécessaires à la mission.

3.7.2 Facturation et paiement

Le paiement sera effectué sur réception des factures correspondantes.

3.8 Modalités d'interruption ou de suspension des missions

3.8.1 Interruption ou suspension des missions

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement les études soit de sa propre initiative, soit à la demande du prestataire après acceptation.

La décision d'arrêter temporairement l'exécution des prestations (dans l'attente, par exemple, des résultats d'une autre étude menée en parallèle) ne donne lieu à aucune indemnité. Elle suspend seulement les délais d'exécution. La décision d'arrêter définitivement l'étude induit la rémunération du prestataire au prorata des missions effectuées et des livrables produits.

3.8.2 Décès, incapacité civile, impossibilité physique, force majeure

En cas de décès, d'incapacité physique du prestataire de remplir ses obligations ou cas de force majeure, la commande est annulée sans indemnité.

3.8.3 Contestation

Toute contestation survenant entre les deux parties au sujet de l'exécution de l'étude est réglée par la procédure suivante : chacune des parties soumet d'abord à l'autre le motif de contestation, par écrit, en lui fixant un délai de réponse dans les quinze jours. En cas de désaccord, la contestation est portée devant le Tribunal Administratif.

3.9 Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations, les interlocuteurs à disposition des candidats sont Marine Daire, chargée de mission « agriculture et environnement » – marine.daire@parc-pyrenees-catalanes.fr – 04.68.04.97.60.

Pour acceptation du présent cahier des charges,

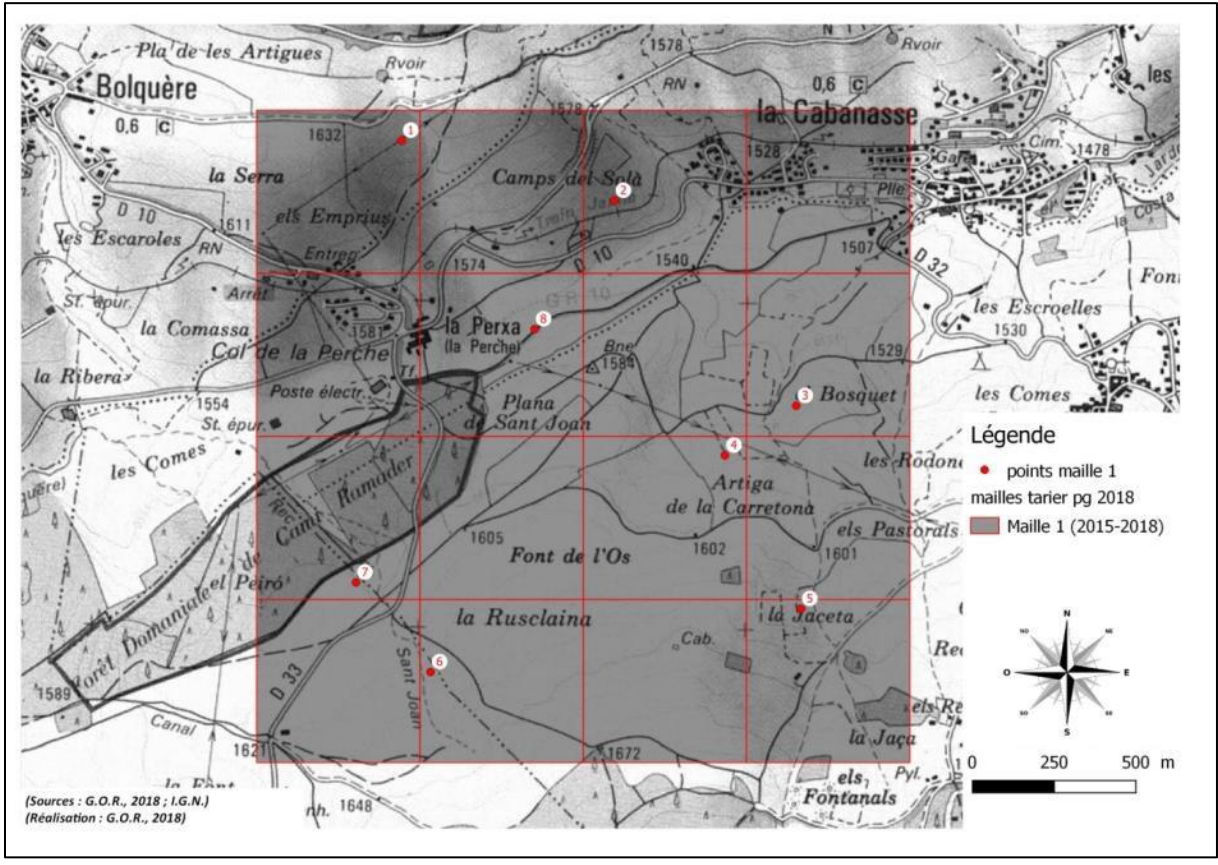
Le candidat,

En date du :

Signature

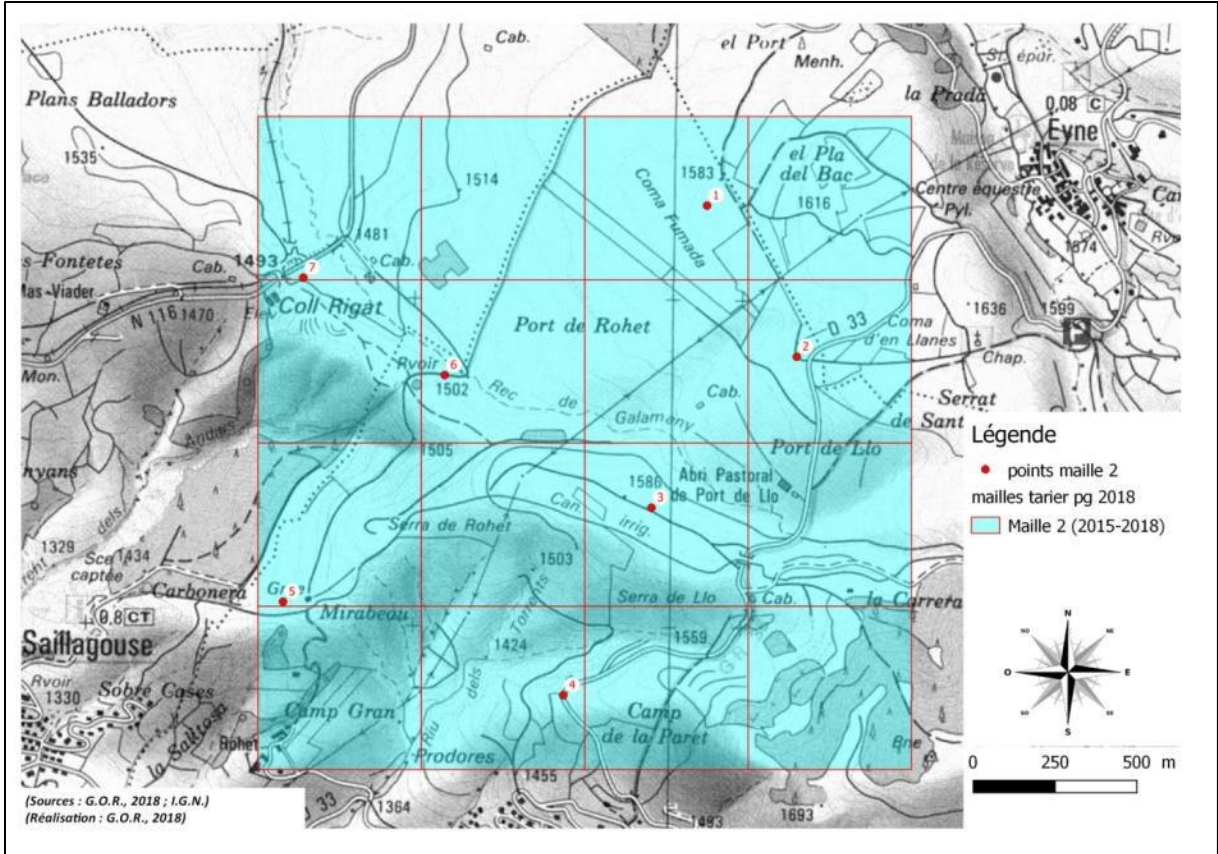
4 PARTIE 4 : Annexes

Annexe A : Cartographie des mailles et des points d'écoute



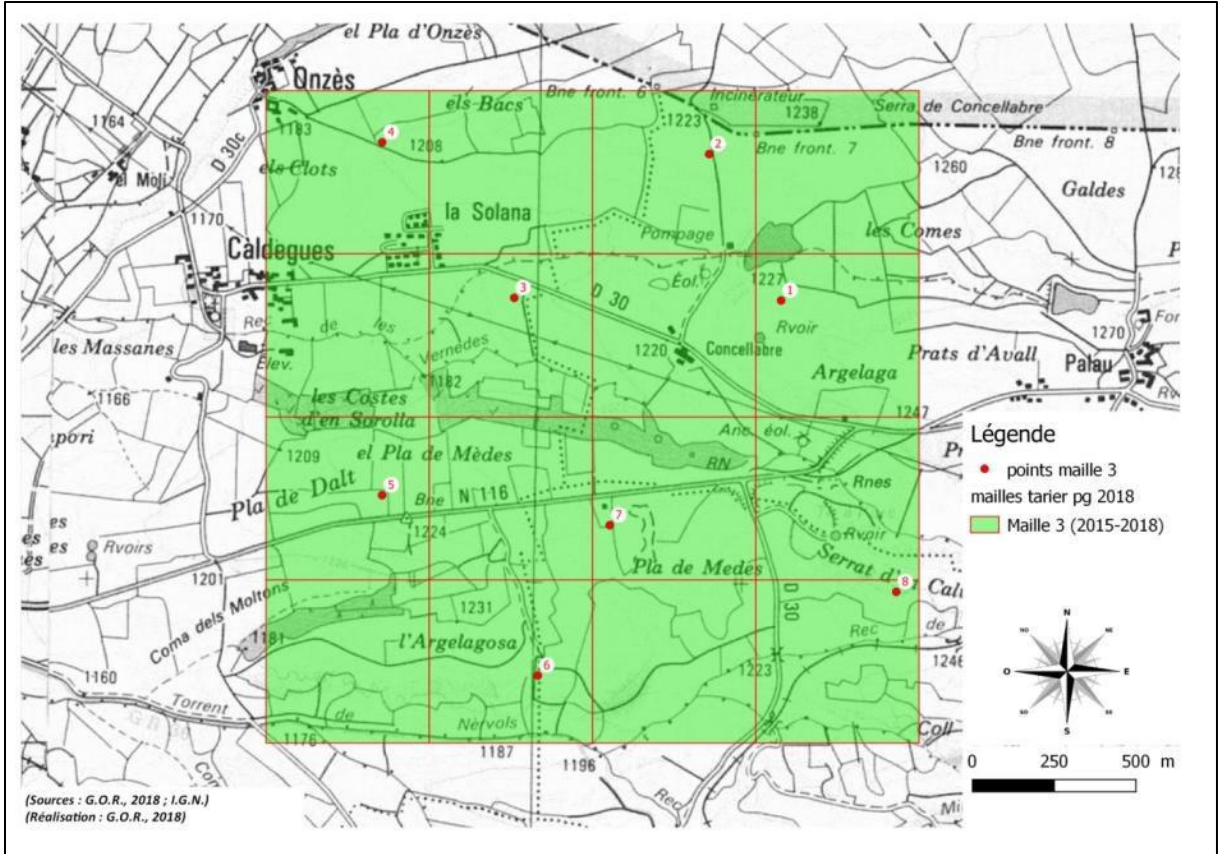
Passages	
2015	04/05/2015 et 04/06/2015
2018	07/05/2018 et 11/06/2018

Source : Groupe ornithologique du Roussillon, « Suivi des populations de Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) et de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes », 2018.



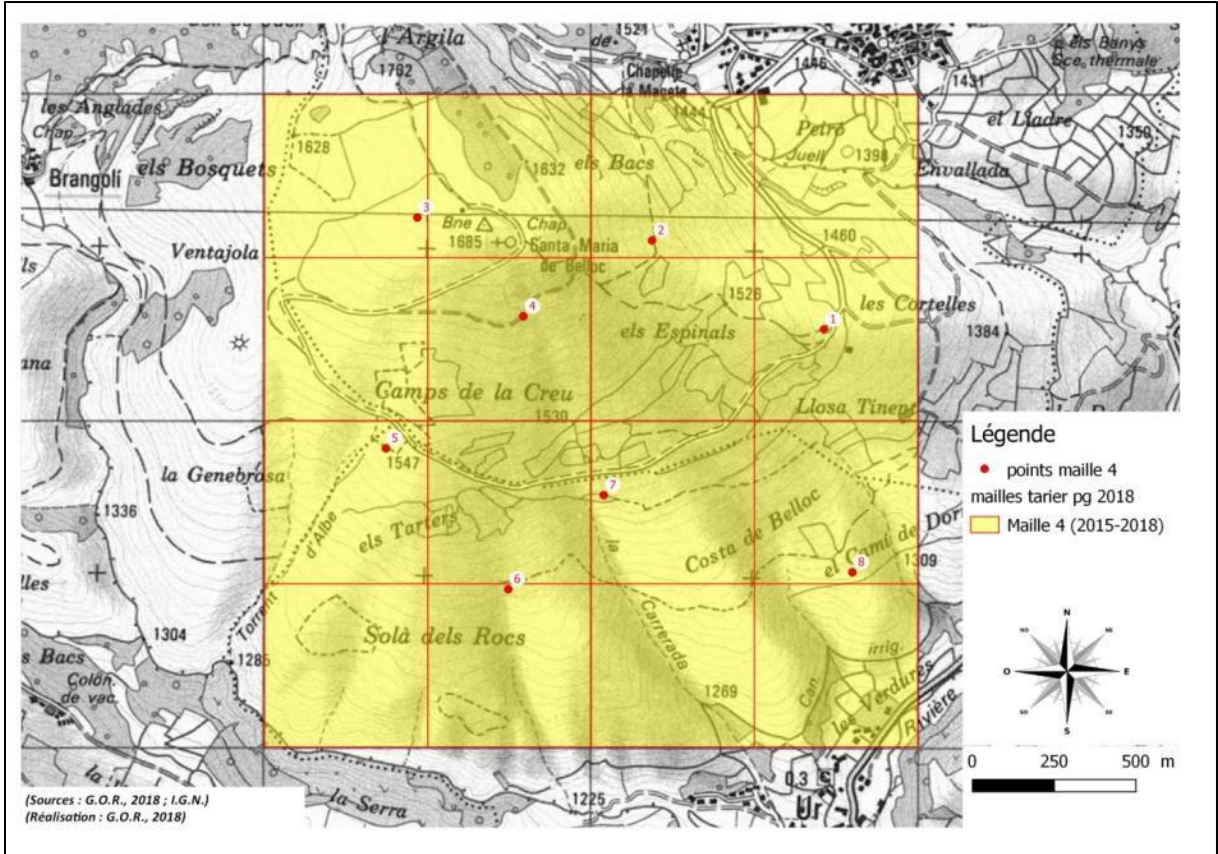
Passages	
2015	12/05/2015 et 19/06/2015
2018	17/05/2018 et 22/06/2018

Source : Groupe ornithologique du Roussillon, « Suivi des populations de Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) et de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes », 2018.



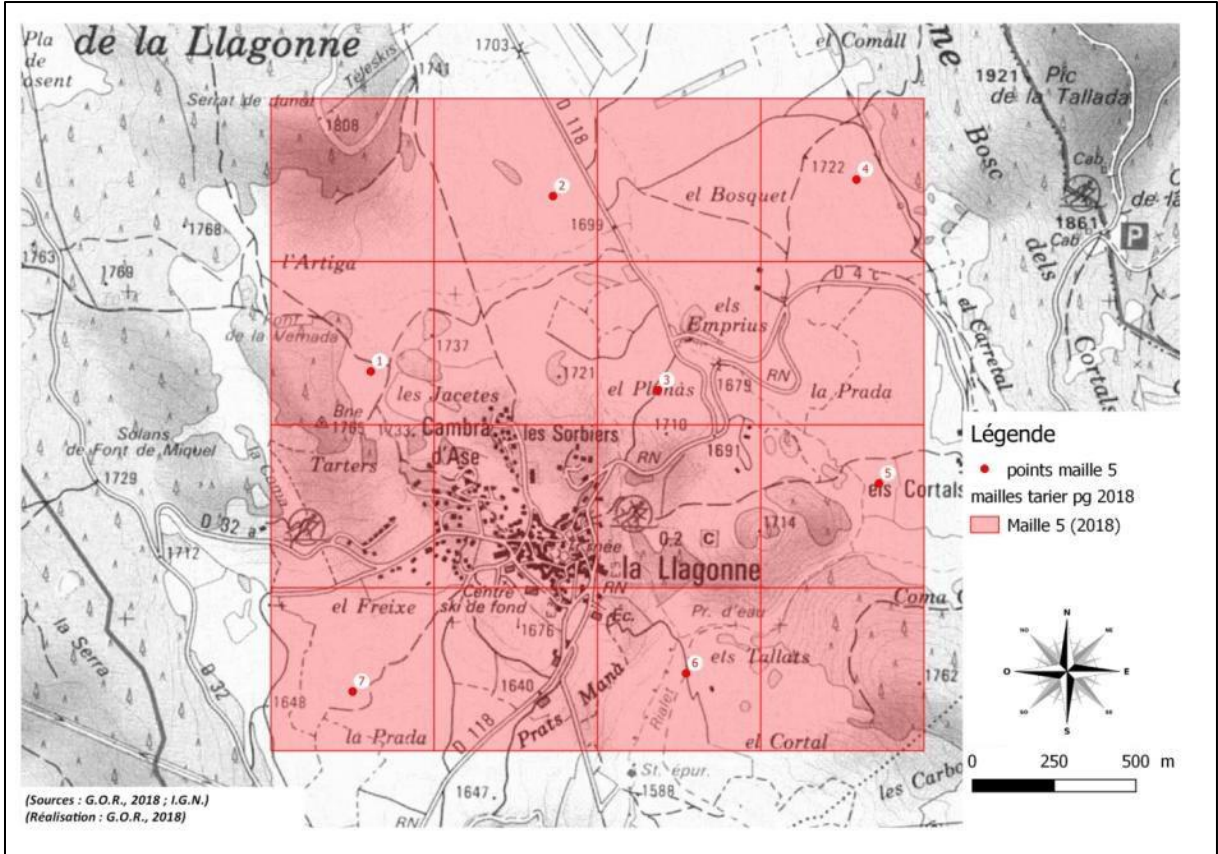
Passages	
2015	04/05/2015 et 04/06/2015
2018	07/05/2018 et 11/06/2018

Source : Groupe ornithologique du Roussillon, « Suivi des populations de Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) et de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes », 2018.



Passages	
2015	12/05/2015 et 19/06/2015
2018	17/05/2018 et 22/06/2018

Source : Groupe ornithologique du Roussillon, « Suivi des populations de Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) et de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes », 2018.



Passages	
2015	NC
2018	25/05/2018 et 28/06/2018

Source : Groupe ornithologique du Roussillon, « Suivi des populations de Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) et de Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes », 2018.

Annexe B : Protocole détaillé du plan national d'actions



PLAN NATIONAL D'ACTION

« PIES-GRIECHES »

Protocole de suivi annuel des populations de Pies-grièches à tête rousse, méridionale et grise

Objectif : Etablir un réseau de placettes échantillons à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon qui permettra d'évaluer la tendance démographique des populations des Pies-grièches à tête rousse, grise et méridionale sur le long terme.

Méthode :

En fonction du choix de l'observateur, une maille de 2kmx2km lui sera attribuée. Au sein de cette maille, 8 carrés prédéfinis de 500m x 500m (en grisé) disposés en quinconce selon l'un des modèles ci-dessous devront être prospectés. Les carrés présentant une majorité d'habitat défavorable (urbanisation, forêt dense...) ou dont l'accessibilité est trop difficile ne seront pas prospectés.

Modèle 1

1		2	
	3		4
5		6	
	7		8

Ou

Modèle 2

	1		2
3		4	
	5		6
7		8	

Répartition en quinconce des 8 carrés à prospecter (en grisé) sur chaque maille

La prospection se fera par la **réalisation d'un point d'écoute et d'observation de 15 min** au sein de chaque carré grisé (selon le modèle choisi). Le positionnement des points sera au choix de l'observateur qui les centrera le plus possible sur le carré en tenant compte de l'accessibilité et de la meilleure couverture visuelle offerte. Le passage complet sur tous les points se fera au cours d'une même matinée entre 1 heure et 4heures après le lever du jour.

Deux passages devront être entrepris sur chacun des points.

Dates :

- **Pie-grièche méridionale : Les différents passages seront réalisés entre mi-mars mars et mi-mai avec un intervalle de temps d'une semaine au minimum entre chaque passage.**
- **Pie-grièche grise : Les différents passages seront réalisés entre mi-avril et fin juin avec un intervalle de temps d'une semaine au minimum entre chaque passage.**
- **Pie-grièche à tête rousse : Les différents passages seront réalisés entre début mai et fin juin (éventuellement jusqu'à mi-juillet) avec un intervalle de temps d'une semaine au minimum entre chaque passage.**

Ces dates sont indicatives et peuvent être modulées en fonction de l'altitude de la zone d'étude.

Il est important de tenter de réaliser les passages aux mêmes dates (à une semaine près) d'une année sur l'autre pour limiter les biais dus à une différence de détectabilité selon la phénologie de reproduction (les espèces sont souvent bien plus discrètes en période de couvain, par exemple).

Notation des informations :

➤ **Les observations**

Il est conseillé de réaliser ses observations aux jumelles (voire à la longue-vue). Il est important de fixer une limite de détection (maximum 300m) - même si c'est assez difficile à juger - pour éviter d'avoir trop d'hétérogénéité de surface prospectée dans les relevés et sortir du carré prospecté.

Tous les indices comportementaux – chant, parade, accouplement, transport de matériaux – seront notés sur une fiche de relevé de terrain (cf. fiche ci-dessous).

L'observateur devra noter pour chaque point réalisé :

- **L'heure de contact avec la première pie-grièche observée sur le carré**
- **Le nombre total de pies-grièches observées durant les 15mn du point d'observation**
- **Le détail du nombre de pies-grièches observées dans chacun des 3 intervalles de 5 min pour chaque point d'observation (servira à estimer la probabilité de détection)**
- **La localisation sur la carte de l'emplacement de tous les individus observés lors des prospections.**

Les contacts de Pie-grièche réalisés durant la réalisation d'un point mais à l'extérieur du carré en question seront également notés ainsi que tous ceux survenant au cours des déplacements entre chaque point (cf. tableau de synthèse des contacts sur la maille). Toutes les autres espèces contactées pourront être également notées ; ceci pourra notamment permettre de mieux définir les cortèges d'espèces associés aux pies-grièches.

NB : Afin d'éviter tout dérangement, ne chercher en aucun cas à voir un nid et encore moins son contenu !

➤ **Les conditions météorologiques**

Couverture nuageuse : 0-33 % = 1 ; 33-66 % = 2 ; 66-100 % = 3

Pluie : absente = 1 ; bruine = 2 ; averses = 3

Vent : absent = 1 ; faible = 2 ; moyen à fort = 3

Visibilité : bonne = 1 ; modérée = 2 ; faible = 3

➤ **L'habitat**

Pour chaque carré prospecté (500m x 500m), l'habitat sera caractérisé selon la codification proposée (Cf. fiche « Habitats » ci-dessous).

Rendus :

Les fiches de prospection renseignées (même celles concernant des sites ayant fait l'objet d'une prospection sans succès) seront renvoyées sous format papier ou sous format Excel (cf. fichiers fournis aux observateurs), de préférence par mail, au local de l'association départementale concernée (ALEPE pour la Lozère, COGard pour le Gard, LPO Hérault pour l'Hérault, LPO Aude pour l'Aude et GOR pour les Pyrénées-Orientales). Elles seront accompagnées de la cartographie du secteur montrant les mailles prospectées et les points d'observations au sein de chaque carré (si non saisis dans FAUNE LR, cf ci-dessous).

Nous préconisons également que chaque observation et chaque point d'observation soit saisi sur la base de données FAUNE LR (www.faune-lr.org) à l'aide de la modalité « observation précise » et de ne pas oublier de sélectionner le code étude « Protocole de suivi annuel des populations de Pies- grièches par maille de 2kmx2km » situé en bas du formulaire. Pour la saisie du point d'observation, il convient de saisir le nombre total de pie-grièche(s) observée(s) sur ce dernier en précisant dans le commentaire « point d'observation n°X ». Pour les points d'observation où aucune pie-grièche n'a été contactée, indiquer : effectif = 0 et code atlas= 99 (espèce absente malgré recherches).